

Paris,
le lundi 4 mars 2019

Émetteur : Laetitia Marquebreucq - ressourcesshumaines@ucanss.fr

Objet : Evolution de la nomenclature des emplois inter-branches 2019

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

La nomenclature des emplois a été actualisée pour répondre aux besoins des organismes de Sécurité sociale.

La livraison de la nouvelle nomenclature doit intervenir le 1er mars 2019 pour les branches Famille, Maladie, Recouvrement et le 29 mars 2019 pour la branche Retraite.

Seuls des ajustements très limités, en volume et en portée, sont réalisés.

Vous trouverez ci-après le raccourci vers le guide inter-branches pour accompagner les organismes.

Il a pour objectif de :

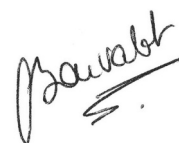
- Rappeler le cadre réglementaire ;
- Rappeler les règles et bonnes pratiques liées à la codification des emplois ;
- Présenter les évolutions de la nomenclature des emplois 2019.

Ce guide est mis à votre disposition sur le site de l'Ucanss et accessible aux professionnels de la fonction RH en mode connecté.

Le chemin d'accès est le suivant :

[http://extranet.ucanss.fr / Services aux organismes / Ressources Humaines / Métiers, Emplois, Compétences / Nomenclature des emplois](http://extranet.ucanss.fr/Services%20aux%20organismes/RESSOURCES%20HUMAINES/M%C3%A9tiers,%20Emplois,%20Comp%C3%A9tences/Nomenclature%20des%20emplois)

En espérant que ces évolutions seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de l'Accompagnement Ressources Humaines

